

Devoir français, L'habit fait le moine (suite)

Numéro d'inventaire : 2020.22.696

Auteur(s) : Albert Prost

Type de document : travail d'élève

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1916 (entre) / 1918 (et)

Matériau(x) et technique(s) : papier ligné

Description : Copie simple, réglure de petits carreaux 0,4 cm, encre noire, crayon de bois. Prénom et nom de l'élève manuscrits en haut à gauche.

Mesures : hauteur : 30,5 cm ; largeur : 19,7 cm

Notes : Sujet sur le comte Strapinski, note, remarques et appréciation du correcteur.

Mots-clés : soutien scolaire (cours particuliers...)

Dissertations littéraires, résumés, analyses, commentaires composés

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Lieu(x) de création : Dole

Historique : L'objet fait partie d'un ensemble témoignant de l'instruction à domicile, par correspondance, entre 1908 et 1924 environ, d'une fratrie de trois garçons : Albert né en 1901, André en 1904 et François en 1914. Leur père était notaire d'un canton pauvre et le lycée le plus proche était à Lons-le-Saunier, à 20 kms, trop loin pour être externe. Relativement modeste, la famille avait une culture littéraire assez riche, mais très encadrée par l'Eglise : Zola était à l'Index. Elle lisait La Revue des Deux Mondes. Le grenier était rempli de livres scolaires, parfois anciens, le Lhomond, par exemple, les Hommes illustres, Xénophon, des traductions mot à mot de classiques grecs ou romains. Dans la bibliothèque de la salle où la famille se tenait le soir, on trouvait tous les classiques français reliés, en éditions anciennes. Après leurs études domestiques, les trois frères ont été mis en pension au Collège Mont-Roland à Dole. Ce collège catholique a été dirigé par des jésuites, mais à l'époque ils étaient hors de France. Les trois frères semblent avoir obtenu sans difficulté le baccalauréat. C'était une famille de juristes. Gaston, le père, était licencié en droit. Son père, qui avait tenu l'étude de notaire avant lui, était docteur en droit, chose rare à l'époque. Albert et François ont donc « naturellement » fait leur droit jusqu'au doctorat qu'ils ont soutenu, Albert sur l'évolution démographique du département, François sur les cahiers de doléances. Albert s'est installé comme avocat, puis il a acheté une étude d'avoué, et a dû repartir à zéro en 1945 après sa captivité en Allemagne. La suppression des études d'avoué l'a conduit à devenir syndic de faillites. Après la Seconde Guerre mondiale, François a succédé à son père. Il a racheté les études de deux cantons voisins et l'un de ses fils lui a succédé, intégrant un office notarial du chef-lieu du département. André est devenu missionnaire dans l'ordre des Pères Blancs en Afrique et il a fait œuvre de pionnier dans l'étude des langues, publiant des dictionnaires et des grammaires, notamment du Dogon et de langues souvent menacées. // éléments biographiques tirés d'une note rédigée par Antoine Prost, fils d'Albert (consultable in extenso sur demande).

Autres descriptions : Nombre de pages : Non paginé.

Commentaire pagination : 1 p. manuscrites sur 2 p.

Langue : français

Voir aussi : http://www.inrp.fr/presse-education/revue.php?ide_rev=1836&LIMIT_OUVR=2790

<https://www.cairn.info/revue-histoire-de-l-education-2015-2-page-29.htm>

Lieux : Dole

Albert ~~Fraser~~ ^{Fraser} notable
jur- vis autos versions.
11/11

T. H. J.

L'habit fait le moine, (suite)

C. L.

C. S.

Etendis qu'il se tenait tranquille et silencieux, il foua-
avec une fortune changeante: une fois il descendit à
un baler, qu'il dut mettre; il gagna de nouveau,
et enfin, lorsqu'on fut lassé de jouer, il possédait
quelques louis d'or, plus qu'il n'en avait jamais
eu dans sa vie, et lorsqu'il vit que chacun empo-
chait son argent, il prit aussi le sien pour lui
sans aucune crainte que tout ne soit qu'un rêve.

Böhni qui l'examinait continuellement de près
voyait maintenant clair sur lui, et pensait:

celui là même le diable dans une voiture à quatre chaux.

Mais parce qu'il avait remarqué aussi que
l'étranger énigmatique n'avait montré aucune
avidité pour l'argent et s'était tenu en general
modestement et à jeun, il n'était pas mal indis-
posé contre lui, mais au contraire se décidait
à laisser aller les choses.

C. S.

C. S.

Mais le comte Strepinski, lorsqu'on
prit l'air avant le dîner, se recueillit alors et
saisit le bon moment d'un congé silencieux pour
partir. Il avait un gentil pécule pour voyager et
se proposait de payer à l'hôtelier une voiture
jusqu'à la ville voisine et son dîner accepté
par force.

